



HAL
open science

Master Droit et administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et administration publique. 2011, Université d'Orléans. hceres-02028875

HAL Id: hceres-02028875

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028875>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : ORLEANS-TOURS

Etablissement : Université d'Orléans

Demande n° S3MA120000274

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et administration publique

Présentation de la mention

La mention « Droit et administration publique » (DAP) de l'Université d'Orléans prend la suite de l'ancienne mention « Droit et administration publique et territoriale », afin d'en améliorer la lisibilité. Ce master est le seul dans le domaine du droit public. Il est ainsi le débouché naturel des étudiants venant principalement des licences de droit ou de science politique, intéressés par les métiers du secteur public. Ce master forme les futurs cadres du secteur public, principalement local. Les débouchés proposés sont variés (métiers de la recherche, métiers juridiques et administratifs dans les administrations nationales et locales...).

La première année du master est une formation classique proposant les enseignements de base, permettant ensuite de choisir l'une des spécialisations de 2^{ème} année. Cette dernière a été restructurée afin de proposer cinq spécialités dont certaines n'ont pas d'équivalent au niveau régional (spécialités « Gestion locale du patrimoine culturel » ou « Conseil politique et communication ») voire au niveau national (spécialité « Droit et politique de l'habitat »). En ce qui concerne les deux autres spécialités, l'une est orientée vers la recherche (« Droit public ») alors que l'autre est plutôt professionnelle (« Droit et management public local », qui comporte deux parcours : « Direction générale et financière » et « Juriste territorial »). Les quatre spécialités professionnelles sont ouvertes à l'apprentissage.

Les objectifs scientifiques et professionnels de la mention sont clairement précisés. La spécialité « Droit public » vise uniquement la poursuite en thèse alors que les quatre autres spécialités orientent les étudiants sur des débouchés spécifiques au sein du secteur public national ou local, parfois avec une approche thématique, comme dans le domaine culturel.

Indicateurs

Effectifs constatés	168
Effectifs attendus	200
Taux de réussite	90,2 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est bien structuré pour la présentation de chaque spécialité, mais ce n'est pas toujours le cas pour celle de la mention. L'essentiel se trouve dans le dossier, mais de manière inégale selon les rubriques, puisque les données sont parfois éparses et anciennes.

Les objectifs scientifiques et professionnels de la mention sont clairement précisés. Cependant, parmi les objectifs, il est mentionné le fait de passer des concours de la fonction publique, or il ressort des maquettes de formation proposée qu'il y a assez peu d'enseignements ayant une telle visée.

Cette mention de master vient compléter l'offre de formation de l'Université d'Orléans, sans redondance avec d'autres formations. Elle s'inscrit en continuité avec les licences de l'établissement et propose des spécialités qui n'existent pas au niveau régional, voire très rarement au niveau national. Ces éléments favorisent l'attractivité de la mention, mais celle-ci est difficilement vérifiable au regard des données chiffrées d'inscrits fournies. La mention est adossée à deux laboratoires de recherche, cependant, en dehors de la spécialité « Droit public » où la préparation à la recherche est correctement indiquée, les informations fournies pour les autres spécialités ne montrent pas comment les étudiants bénéficient finalement de la présence des laboratoires. En revanche, les partenariats socio-professionnels sont importants et permettent la présence de professionnels en tant qu'enseignants ainsi que l'accueil des étudiants, notamment en tant qu'apprentis.

La mention DAP n'est pas co-habilitée. Elle comprend certaines mutualisations d'enseignements au niveau du M1. La politique en matière de stage n'est pas très développée. Ainsi, en M1, un stage facultatif est possible, mais il n'est affecté d'aucun crédit européen, ce qui en retire l'intérêt, au moins sur le plan universitaire.

A propos du fonctionnement de la mention, le dossier donne pour équipe pédagogique une liste d'intervenants (académiques et professionnels), avec un responsable de mention et des responsables de spécialités, mais sans informations spécifiques sur le fonctionnement de cet ensemble. Il existe cependant un conseil de perfectionnement composé d'enseignants et de professionnels, qui a pu amener à des évolutions dans la formation, mais là encore le dossier soumis à l'évaluation ne comprend pas toutes les informations nécessaires. Ce dernier montre un certain déficit de pilotage au niveau de la mention, dès lors que certaines spécialités fonctionnent en autonomie. Dans certains cas, le dossier semble montrer un assemblage de spécialités plus qu'une véritable mention homogène. Les données chiffrées relatives aux flux et à la réussite des étudiants sont incomplètes. Il n'est pas toujours possible de se rendre compte de certains enjeux comme l'attractivité de la formation. Par ailleurs, il existe une différence entre les effectifs attendus (environ 100/120 étudiants) et les effectifs actuels ou des années précédentes (environ 60 avec parfois des spécialités qui n'ont pas pu ouvrir, comme celle de « Droit public »). De même, les données chiffrées concernant le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants sont largement incomplètes, on ne trouve notamment aucun chiffre quant aux poursuites en thèse ou sur le taux de réussite aux concours de la fonction publique. Cela n'empêche pas que les taux d'insertion puissent être corrects après 2 ans.

La procédure d'évaluation de la formation n'est pas réalisée au niveau de la mention. De même, la procédure d'auto-évaluation mérite d'être mieux organisée, car elle existe, mais le dossier ne fournit pas d'informations précises sur le document réalisé et sur les conséquences qui ont pu en être retirées.

- Points forts :

- La professionnalisation de la formation, avec l'ouverture à l'apprentissage pour quatre spécialités.
- L'existence d'un conseil de perfectionnement permettant les adaptations de la formation, composé d'universitaires et de professionnels.

- Points faibles :

- Le pilotage de la mention n'est pas assez développé et laisse certaines spécialités trop autonomes.
- La maîtrise insuffisante du processus d'évaluation et d'auto évaluation de la formation.
- Le suivi des étudiants diplômés ou non est insuffisant.
- L'articulation entre les deux années de master n'est pas toujours évidente et claire, notamment parce que certains cours doivent être choisis en M1 pour la poursuite dans certaines spécialités en M2.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Le pilotage devrait être mieux assuré au niveau de la mention afin de mieux intégrer y les spécialités (notamment pour les spécialités « Conseil politique et communication » et « Droit public »). Il serait nécessaire que les outils de l'auto évaluation soient mieux utilisés.

Il serait intéressant qu'une politique des stages plus volontariste soit mise en place pour la première année de master. La formation par et à la recherche devrait être mieux formalisée, pour l'ensemble des spécialités. Au regard des remarques faites lors de l'évaluation précédente sur la question du suivi des étudiants, qu'ils soient diplômés ou non, il serait donc vraiment important que soient développés les outils nécessaires, afin de mieux connaître, notamment, le devenir des étudiants en apprentissage ainsi que les poursuites en thèse.

L'ouverture à l'international pourrait être plus développée, même si la mention est plutôt orientée vers le local, au moins pour les spécialités « Conseil politique et communication » et « Gestion locale du patrimoine culturel ».

Appréciation par spécialité

Droit et management public local

• Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et management public local » regroupe deux parcours : « Direction générale et financière » (nouveau) et « Juriste territorial » (ouvert depuis 2008). Elle a été redéfinie par rapport à l'ancien contrat quadriennal afin de lui donner plus de lisibilité. Elle vise à former les cadres supérieurs du secteur public local, avec une spécialisation soit de gestionnaire, soit de juriste. Cette spécialité est ouverte à la formation continue et surtout à l'apprentissage. Ses débouchés se trouvent principalement dans les collectivités territoriales (directeur général des services -DGS-, directeur général administratif -DGA-, contrôleur de gestion, responsable marchés publics...) et leurs satellites (chargé de mission), ainsi que dans les structures financières (cadre financier) ou d'audit (collaborateur de cabinet d'audit ou de conseils) en relation avec ces collectivités.

• Indicateurs :

Effectifs constatés	31
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

• Appréciation :

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de la spécialité sont clairs et précis. La spécialité est correctement structurée au regard de ces objectifs, avec un équilibre des unités d'enseignement entre les parcours et les semestres. La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée entre les intervenants académiques et les professionnels. Des efforts importants ont été réalisés pour professionnaliser la formation, tant par la mise en apprentissage qu'avec l'existence de module de cas de management permettant aux étudiants d'appréhender les situations concrètes sous leur angle politique, juridique et économique. En conséquence, cette spécialité est relativement attractive avec entre un tiers et un quart de ses étudiants venant d'autres universités que celle d'Orléans.

Sur le plan du pilotage, il existe un conseil de perfectionnement permettant de faire évoluer la formation au regard des exigences des débouchés de la spécialité. Il est néanmoins dommage que les outils ainsi mis en place n'aient pas aussi servi à améliorer le suivi des étudiants diplômés ou non et leur insertion professionnelle. Les données fournies sur ce dernier point existent, mais ne sont pas généralisées et semblent relever parfois du simple contact entre enseignants et étudiants, ou de la présence d'un réseau d'ancien. Enfin, l'évaluation de la formation n'est pas complètement réalisée, puisqu'il est prévu d'améliorer le dispositif existant.

• Points forts :

- La pluridisciplinarité de la formation (droit, économie et gestion).
- La professionnalisation de la formation, avec la mise en alternance des étudiants (la quasi-totalité des étudiants sont apprentis), l'existence d'un conseil de perfectionnement.

• Points faibles :

- Le processus d'évaluation de la formation ne semble pas maîtrisé.
- Les faibles clarté et affirmation de la formation par la recherche.
- L'absence d'enseignements spécifiques sur la préparation aux concours.
- Des données partielles sur l'insertion professionnelle des étudiants (surtout sur la réussite aux concours) et l'absence de données sur les flux attendus et sur les taux de réussite à la formation.
- La non prise en compte des recommandations de l'AERES lors de la précédente campagne sur les données relatives à l'insertion professionnelle.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Au regard des remarques faites lors de l'évaluation précédente, il serait vraiment utile que soit mis en place un véritable suivi des étudiants de cette spécialité afin d'en connaître réellement l'insertion, au-delà des informations générales communiquées.

Un effort devrait être réalisé pour professionnaliser le processus d'évaluation de la formation et ainsi dépasser les résultats obtenus par de simples contacts, même réguliers.

Gestion locale du patrimoine culturel

- Présentation de la spécialité :

La spécialité gestion locale du patrimoine culturel n'est pas fréquente en France, elle présente donc un intérêt particulier pour l'Université d'Orléans. De plus, cette formation est ouverte à l'apprentissage, ce qui en renforce encore l'attractivité. Les débouchés de cette spécialité sont les structures privées (animateur de patrimoine) ou publiques culturelles (responsable des affaires culturelles, attaché de conservation dans les musées, chargé de mission, responsable de la politique culturelle).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	13
Effectifs attendus	16/20
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité est bien structurée avec un équilibre satisfaisant entre les semestres, mais il y a cependant une insuffisance quant à la place du stage pour les étudiants qui ne seraient pas en apprentissage, puisqu'il n'apparaît pas dans la maquette de la formation.

Il s'agit d'une formation attractive, avec certaines années plus d'étudiants extérieurs que ceux venant d'Orléans et avec un public mixte puisque un tiers des étudiants sont du domaine droit, économie et gestion et deux-tiers du domaine littérature, langues et sciences humaines.

Le fonctionnement de la spécialité repose sur un conseil de perfectionnement et sur un conseil de promotion. Ces organes permettent à la formation d'évoluer au regard des exigences des débouchés. Les informations sur l'insertion professionnelle des étudiants, notamment sur l'année 2008, sont trop lacunaires pour permettre de se rendre réellement compte de l'insertion.

- Points forts :
 - Une professionnalisation importante de la formation, avec l'ouverture à l'alternance et les exercices pratiques ainsi que les journées sur le terrain.
 - La multiplicité des partenariats institutionnels avec les acteurs privés ou publics de la culture.
 - Un excellent taux de réussite.

- Points faibles :
 - La faiblesse des données relatives à l'insertion professionnelle des étudiants.
 - Le processus d'évaluation de la formation n'est pas maîtrisé, il repose sur d'autres acteurs que les responsables de la spécialité et cela entraîne le manque d'informations.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait important que soit mieux assuré le suivi des étudiants, notamment quant à leur insertion professionnelle.

De même, l'évaluation de la formation par les étudiants mériterait une attention plus soutenue des responsables de la spécialité.

Droit et politique de l'habitat

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité vise un créneau peu fréquent en France, à savoir former les cadres dans le domaine du logement social. Elle cherche donc à former les étudiants sur l'ensemble des compétences et connaissances nécessaires à ce secteur d'activité (gestion locative, ingénierie de projets sociaux, rénovation urbaine, évaluation et prospection foncière...). Les débouchés de cette spécialité sont aussi bien dans le secteur privé (négociateur immobilier, agent immobilier, lotisseur) que public (chargé de projet, attaché territorial, responsable de la politique de l'habitat).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	90,2 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité est correctement structurée au regard de ses objectifs, comme le montre finalement le temps de recherche d'emploi des sortants diplômés, qui est de 1,7 mois. L'équipe pédagogique comporte une mixité intéressante entre les enseignants académiques et les professionnels du secteur visé.

Même si cette spécialité est fortement professionnalisante avec plutôt des débouchés classiques dans le secteur privé ou public du logement social, les étudiants sont néanmoins associés à des projets de recherche universitaire.

Les atouts de cette formation la rendent attractive, comme le montre la présence de 50 % d'étudiants venant d'établissements différents de l'Université d'Orléans.



Le fonctionnement de la spécialité repose sur la présence d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil de promotion. Ces deux structures permettent de faire évoluer la formation au regard des débouchés.

- Points forts :
 - Une durée de recherche d'emploi à la sortie de la formation très brève : 1,7 mois.
 - La professionnalisation de la formation, avec une mise en apprentissage de la plupart des étudiants, une forte présence des professionnels dans la formation (qui assurent plus de la moitié des enseignements) ainsi que la réalisation de cas pratiques.
 - La qualité des partenariats institutionnels (Fédération nationale des offices publics de l'habitat et Union sociale pour l'habitat de la région Centre).

- Points faibles :
 - Un manque de clarté sur certains débouchés, notamment ceux nécessitant la réussite à un concours.
 - Les données sur l'évaluation de la formation sont insuffisantes.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être utile de mieux clarifier l'accès à certains métiers ou emplois cités comme débouchés possibles, notamment sur la nature du secteur (privé ou public) et sur la voie pour y arriver, comme le fait de devoir passer un concours.

Il serait utile de mettre en place des modalités de préparation à ces concours ou de prévoir un accompagnement spécifique.

Il serait aussi utile que l'évaluation de la formation par les étudiants soit mieux organisée.

Droit public

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est la seule de la mention tournée vers la préparation aux métiers de la recherche. Ce choix difficile, comme le montre le fait que la spécialité n'a pas pu ouvrir en 2008/2009 faute d'un effectif suffisant, reste ambitieux. La maquette de la spécialité montre cet accent sur la recherche, avec une unité d'enseignement spécifique à chaque semestre sur la méthodologie à la recherche, des séminaires de recherche et la réalisation d'un mémoire devant remplir les conditions habituelles pour la poursuite en thèse.

Par ailleurs, la spécialité connaît une mutualisation de ces enseignements avec le M2 « Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans les entreprises » de la mention « Droit privé » (45h), et avec le M2 « Droit et management public local » (parcours « Juriste territorial », 65h).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	5
Effectifs attendus	10
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

La spécialité se tourne principalement vers la recherche, mais devant les difficultés rencontrées, une nouvelle évolution est en cours dans la nouvelle maquette. En effet, la spécialité cherche aussi à attirer les étudiants souhaitant se spécialiser en droit public général en leur proposant des débouchés plus classiques (avocats, magistrats, emplois dans la fonction publique), mais la maquette ne comporte aucune unité d'enseignement permettant de préparer la réussite à ces concours ou examens, alors qu'il existe une unité sur les techniques de recherche d'emploi.

Sur le plan du fonctionnement, il existe un conseil de perfectionnement (composé d'enseignants, de professionnels et d'étudiants), qui est à l'origine des évolutions de la spécialité pour essayer de trouver des solutions aux soucis qu'elle rencontre. Il ne semble pas évident que la proposition actuelle, qui combine l'objectif de la recherche et celui de formation des étudiants aux contentieux publics, soit forcément celle qui rende la spécialité plus lisible.

- Point fort :

- Une volonté affichée et forte de développer la recherche, avec une équipe pédagogique de qualité.

- Points faibles :

- L'absence de données sur la poursuite en thèse des étudiants diplômés.
- Une certaine ambiguïté sur les objectifs poursuivis, avec la recherche, mais aussi la réussite à des concours difficiles (magistrature, barreau).
- Un mémoire de recherche qui ne représente que 10 crédits européens en semestre 4.
- La présence d'un stage facultatif et ne faisant l'objet d'aucune évaluation.
- Une attractivité limitée, l'essentiel des étudiants venant d'Orléans.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il serait vraiment important que le suivi des étudiants diplômés ou non soit amélioré, notamment sur les poursuites en thèse. Il est surprenant qu'une spécialité orientée vers la recherche ne puisse pas indiquer si les étudiants poursuivent dans cette voie. Il serait aussi utile de lever toute ambiguïté sur les objectifs de la spécialité, car si la recherche est la voie poursuivie, l'ouverture à des débouchés plus divers (avocats, magistrats) ne rend pas la finalité de la spécialité très lisible. Or, si ces métiers ou emplois font partie des débouchés de la spécialité, il serait alors indispensable de prévoir un accompagnement spécifique pour la préparation aux concours ou examens. L'évaluation des enseignements par les étudiants pourrait faire l'objet d'une attention plus soutenue des responsables de la spécialité.

Conseil politique et communication

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est transdisciplinaire et combine le droit, la science politique et la communication. Elle comporte des enseignements mutualisés avec un master 2 « Histoire ». La spécialité forme les conseillers des politiques locaux ou nationaux ainsi que les cadres des structures privées ou publiques ayant des liens avec ces décideurs.

Les débouchés sont clairement indiqués. Ils relèvent tant du secteur privé que public (fonctions publiques nationale et locale).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Les objectifs de la spécialité sont clairement affichés et la maquette correspond à cela, avec des enseignements qui se partagent entre quelques matières juridiques (parfois un peu surprenante dans une telle spécialité) et plutôt des enseignements de science politique et de communication. La maquette des enseignements est équilibrée, tant sur les unités que sur les semestres.

Cependant, les débouchés pourraient être mieux présentés, car sont visés des métiers ou des emplois dont les conditions d'accès sont complètement différentes, notamment parce que certains nécessitent la réussite à un concours. Or, la maquette de la formation ne comprend pas d'unité d'accompagnement pour une telle réussite.

Cette spécialité est la moins juridique de cette mention « Droit et administration publique », mais elle n'est pas complètement sans liens. Elle apporte une ouverture différente et surtout elle permet une poursuite des études, notamment pour les étudiants de la licence de science politique.

- Points forts :

- La transversalité de la spécialité, combinant droit, histoire, science politique.
- Un adossement important à la recherche, avec les laboratoires impliqués dans la formation.

- Points faibles :

- L'absence totale d'indications chiffrées dans le dossier, ce qui rend l'évaluation difficile sur plusieurs points importants comme l'apprentissage ou l'insertion professionnelle.
- L'absence d'informations sur l'évaluation de la formation et sur les modalités d'auto-évaluation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Au regard des remarques formulées lors de l'évaluation précédente, il serait vraiment utile de disposer de données sur l'insertion professionnelle des étudiants.

D'une manière plus générale, il serait utile de disposer d'un bilan de fonctionnement de cette spécialité.

De même, il serait intéressant que soit mis en place les outils d'évaluation de la formation.



Compétences complémentaires en informatique (CCI)

• Présentation de la spécialité :

La spécialité CCI est commune à toutes les mentions de masters de l'Université d'Orléans à l'exception des mentions « Informatique » et « Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises » (MIAGE). Cette spécialité est une dénomination nationale avec des déclinaisons diverses.

L'objectif, ambitieux, est de former des cadres capables d'interagir aussi bien avec leur discipline d'origine qu'avec des informaticiens. Il s'agit donc d'une spécialité de master à visée professionnelle donnant accès à une double compétence (informatique et discipline d'origine). Les débouchés professionnels reposent sur cette double compétence qui est un atout aussi bien pour un recrutement dans sa discipline de base que pour un recrutement comme informaticien chez lequel une formation de base dans une autre discipline peut être valorisante.

Cette spécialité ne concerne que le niveau M2, le M1 étant effectué dans la discipline d'origine. L'enseignement se veut approfondi (6 mois de formations fondamentales dans certaines disciplines d'orientation applicatives (technologies) de l'informatique (pas de formation théorique telle que calcul formel, recherche opérationnelle, lambda calcul, etc.). Il s'agit avant tout d'une remise à niveau d'une population hétérogène, suivie d'un approfondissement et apprentissage des méthodes. L'accent est mis sur la pratique, les projets et l'insertion (stage) en entreprise.

Les objectifs en termes de capacités sont de trois ordres principaux :

- interface avec les métiers d'origine, analyse des problèmes, conception de solutions logicielles ;
- maîtrise d'un ensemble de savoirs : algorithmie, programmation objet, méthodologie de développement, systèmes d'information ;
- savoir-faire techniques : environnement de travail intégré (IDE) y compris pour les langages à objets, gestion de bases de données, administration réseau/système...

Les métiers concernent la conception et la réalisation d'applications intra/internet, la gestion de systèmes d'information, le développement de logiciels...

• Indicateurs :

Effectifs constatés	30 inscrits 20 présents
Effectifs attendus	
Taux de réussite	50 à 70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Très faible taux de réponses
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Très faible taux de réponses

• Appréciation :

Les objectifs sont très clairs, bien définis, et apparaissent en cohérence avec les demandes majoritaires des milieux industriels. Les gisements d'emploi semblent être de deux ordres : valorisation de la double compétence dans leur domaine d'origine ou bien intégration dans les sociétés de services en ingénierie informatique (SSII).

L'équipe pédagogique est restreinte et s'appuie essentiellement sur le Laboratoire d'informatique fondamentale d'Orléans (LIFO, EA4022).

On peut s'étonner de l'absence d'intervention de personnels du monde de l'entreprise, malgré l'argumentaire développé à ce sujet, car les professionnels peuvent concourir à l'enseignement des fondamentaux tout en apportant le contexte du réel aux contenus.



Les aspects transversaux sont présents sous la forme de module d'Anglais (3 crédits européens-ECTS) et Simulation de gestion d'entreprise (3 ECTS).

On peut regretter que les contenus de modules ne soient pas détaillés.

Au total, il s'agit d'une spécialité importante qui répond à la nécessité de double compétence, adaptée au marché de l'emploi et au développement actuel de la recherche et développement (R&D) et du monde économique.

- Points forts :
 - La spécialité répond aux besoins de double compétence et est adaptée au marché de l'emploi.
 - Il y a une forte attractivité.

- Points faibles :
 - L'équipe pédagogique est relativement restreinte.
 - Les contenus des UE (non disponibles dans le dossier) sont peut-être à renforcer dans le sens de l'affichage « orientation web ».
 - Les intervenants du monde de l'entreprise sont absents.
 - La formation continue ne semble pas être une priorité, ce qui est regrettable pour une spécialité CCI.
 - Le suivi des étudiants diplômés est fragmentaire.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de faire appel aux professionnels dans la formation.

Par ailleurs, il faudrait envisager la possibilité de parcours différenciés (réseau, bases de donnée-web, modélisation).

Enfin, il serait souhaitable d'intensifier les aspects transversaux.